



Berne, le 27 mars 2024

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Révision partielle de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammi-
fères et oiseaux sauvages : ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 27 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de la révision partielle de l'ordonnance sur la chasse.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, nous vous invitons à prendre position sur cette révision partielle **de l'ordonnance sur la chasse**. Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au :

5 juillet 2024

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet :
[Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

bnl@bafu.admin.ch

Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne à qui s'adresser en cas de question. Nous vous rappelons en outre que, compte tenu du calendrier serré, les prises de position déposées après le délai ne pourront pas être prises en considération.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à M. Thomas Gerner (tél. 058 464 78 48) et Mme Isa Steenblock (tél. 058 465 56 08).



Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Albert Rösti
Conseiller fédéral